

## Lac-Noir / LSWS - Etat 2017 - Modération de trafic

La constante augmentation des pics de mouvements, dans une zone montagneuse restreinte, a généré des situations atteignant les limites des capacités d'accueil du site. Afin d'assurer la sécurité des usagers, l'aérodrome du Lac-Noir doit impérativement modérer son trafic.

Par jour de ouverture du champ d'aviation du Lac-Noir, en principe 2 jours, les quotas d'autorisations pour les vols vers le Lac-Noir sont fixés comme suit :

Nombre d'avions Air-Fribourg/ Ecuwillens	<b><u>Sans limite</u></b>
Nombre d'avions privés basés à Ecuwillens	<b>Max : 20</b>
Nombre d'avions non basés à Ecuwillens	<b>Max : 15</b>

Nombre de places de parking sur le Lac-Noir	<b>Max : 25</b>
---	-----------------

Pour les avions non basés à Ecuwillens, le nombre d'atterrissages autorisé sera défini en fonction du trafic.

Seuls pourront rejoindre le Lac-Noir, les pilotes ayant déjà atterri sur le site ou présentant les qualifications telles que MOU ou FI. Les autres devront prévoir une initiation aux atterrissages sur le Lac-Noir avec un instructeur de Air Fribourg.

### **Rappel**

**Avant de se rendre au Lac-Noir, tout avion doit obligatoirement partir de l'aérodrome d'Ecuwillens afin d'effectuer le briefing au bureau C, recevoir son numéro d'autorisation, se renseigner sur les conditions de trafic et de parking au Lac-Noir, s'informer sur les heures limites ainsi que signer la lettre de décharge.**

Nous vous remercions par avance de respecter les consignes et nous vous souhaitons de beaux vols vers le Lac-Noir.

Le chef d'aérodrome  
LSGE et LSWS

# Atterrissage sur l'Aérodrome d'Ecuvillens du Lac-Noir / LSWS

## **!! IMPORTANT !!**

**Tout avion, avant de se rendre au Lac-Noir, doit obligatoirement partir de l'Aérodrome d'Ecuvillens**

*(Briefing, conditions, lettre de décharge, trafic, parking)*

Pour être autorisé à atterrir sur le Lac-Noir, le pilote doit remplir les conditions suivantes :

### **1. Pilotes se rendant à LSWS avec un avion privé**

*(masse maximum de l'avion < 2000 Kg)*

#### **Obligatoire :**

- PPR selon AIP VFR AGA 3-2-2
- Volte connue (circuit d'aérodrome) et carte à disposition
- Participation au briefing à LSGE avant le départ pour LSWS
- Signer la feuille de décharge avant le départ pour LSWS. Cette décharge doit impérativement être déposée avant le vol, au bureau à LSGE.

#### **Recommandé :**

- Avant votre premier atterrissage sur le Lac-Noir, avoir effectué une initiation avec instructeur expérimenté à LSWS.

### **2. Pilotes se rendant à LSWS avec un avion d'Air Fribourg Services SA**

#### **Obligatoire :**

- Une initiation avec instructeur AFS.

## **!! IMPORTANT !!**

**SAFETY FIRST :** Quelques réflexions avant d'aller à LSWS

- Ne pas se surestimer !
- Mon expérience est-elle suffisante ?
- Quelles sont les procédures d'urgence ?
- Les performances de mon avion sont-elles appropriées pour le Lac-Noir ? (Altitude 1'050 M / mer, longueur de la piste sans utilisation des freins)
- Suis-je prêt et en forme ?
- Connaissance de la vitesse pour un terrain court ?
- Suis-je prêt à faire un go-around, si je ne peux pas poser au seuil de piste ?

Les heures d'ouverture sont fixées par le chef de place du Lac-Noir ; elles sont tributaires de la situation météorologique, de l'état de la piste, de l'ensoleillement et de la limite jour / nuit. Elles seront communiquées au briefing à Ecuvillens.

Durant la pause de midi de 12.00 à 13.00 h., seuls les atterrissages sont autorisés. (limitation possible en fonction des places de parc). Cependant, nous recommandons d'éviter tout mouvement durant l'heure de repas.

**HAPPY LANDING IN THE LAC-NOIR**